

MAIRIE DE LEVIGNACQ
80 RUE DE LA MAIRIE
40170 LEVIGNACQ
Tél : 05.58.42.82.37
mairie@levignacq.fr

Lévignacq le

UTILISATION DE LA SALLE DE REUNION DE L'ANCIENNE ECOLE

La salle polyvalente sera gratuite pour les associations du village, et les particuliers habitants la commune.

En conséquence chaque demandeur devra se conformer à la réglementation suivante.

- ✓ Demander le prêt de la salle polyvalente au secrétariat de Mairie.
- ✓ Le prêt de la salle ne sera accepté que pour la tenue de réunions.
- ✓ **Il est prescrit à l'utilisateur de nettoyer la salle après usage. Le sol doit être balayé et lavé. Les tables doivent être nettoyées.**
- ✓ **Il est interdit de fumer dans cette pièce.**
- ✓ Le responsable à qui seront remises les clefs s'engage à réparer à ses frais tous dégâts éventuels, commis par lui, la société qu'il représente ou les personnes participant à la manifestation.
- ✓ Il est précisé qu'un responsable désigné par la commune à seul autorité pour la mise en route du chauffage.
- ✓ Une visite d'état des lieux de la salle sera faite à la remise des clefs en Mairie, **toutes dégradations seront à la charge de l'utilisateur.**

.....
Je soussigné

Ai l'honneur de solliciter le prêt de la salle polyvalente
Le

A l'occasion de

Ayant pris connaissance de la réglementation ci-dessus, je m'engage par la présente à en respecter scrupuleusement les modalités et en assumer la responsabilité.

Le Maire,
Jean-Claude CAULE

Le demandeur